Quarante-troisième année. — N° 266. Un numéro : *dix centimes.* Mercredi 5 Novembre 1884.

ABONNEMENT.

Saumur :

. . . . . 30 fr.
. 16
. 8

Poste :

. . . . . 35 fr.
. 18
. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 NOVEMBRE 1884.

Chronique générale.

Le *Journal officiel* vient de publier le rapport de ministre des finances sur la situation au 1er janvier 1884. Les conclusions ne sont pas gaies.

Nous avons à payer annuellement pour le service des pensions, des cautionnements, de la dette consolidée, l'énorme chiffre de 597 millions.

Pour les subventions aux compagnies maritimes et les remboursements à la caisse des lycées et écoles, nous avons une dette de 526 millions.

Qu'on ajoute à ces chiffres les garanties d'intérêts dues aux chemins de fer, et qui sont considérables, on verra dans quelles proportions formidables s'est accrue notre dette.

M. Tirard termine son rapport par cette phrase qui est un véritable cri d'alarme :

« Je ne puis me dispenser de répéter » ici, comme je le disais dans l'exposé des » motifs du budget de 1885, qu'on ne » saurait apporter trop de prudence et de » circonspection dans l'étude des proposi- » tions qui auraient pour effet d'accroître » encore les charges actuelles du Trésor. »

Puis, M. Tirard recommande la prudence; comment M. Ferry pourra-t-il créer de nouveaux impôts après les élections, comme il l'a annoncé ?

Pour nous, ce n'est pas seulement de la prudence que nous demandons, c'est une réforme radicale du budget, et la première de toutes, comme nous l'avons dit bien des fois, c'est la suppression des 93 millions de places nouvelles créées par la République, places aussi inutiles qu'onéreuses.

Nous ne cesserons de le répéter, d'abord parce que la France n'a pas à entretenir de parasites, ensuite parce que le Trésor trouvera dans cette suppression les 100 millions qui lui manquent pour équilibrer le budget.

* * *

UN AVEU DE M. TIRARD.

M. Tirard, ministre des finances, répondant à un député qui lui demandait s'il faudrait réellement créer en 1886 pour plus de cent millions de nouveaux impôts, lui a répondu : « Dites pour plus de *deux cents millions*, et vous serez plus près de la vérité. »

* * *

LES SECRETS DE M. FERRY.

Sous ce titre, le *Français* rappelle avec à-propos que M. Ferry, qui invoque le secret d'Etat quand il communique à une commission les pièces relatives à la guerre de Chine, ne fut pas l'un des moins ardents à réclamer du gouvernement impérial, au moment de la déclaration de guerre de 1870, que toutes les pièces lues à la commission fussent communiquées à la Chambre. Son intervention dans le débat est constatée au *Journal officiel*, en même temps que celle de MM. Thiers, Gambetta et Grévy. Et voilà qu'aujourd'hui il se retranche, tout comme M. Emile Ollivier et M. de Gramont, derrière la nécessité du secret d'Etat! Il refuse à la Chambre de 1884 ce qu'il exigeait pour celle de 1870.

Ce n'est pas sans doute, ajoute avec raison notre confrère, la première palinodie dont M. Jules Ferry se soit rendu coupable, ce ne sera pas non plus la dernière, mais c'est à coup sûr une des plus audacieuses.

* * *

La crise industrielle s'aggrave de jour en jour.

D'après les nouvelles reçues de Fourchambault, 150 ouvriers auraient été avertis de cesser leur travail dans la quinzaine. Une signification analogue serait sur le point d'être adressée à 70 autres ouvriers.

Enfin, les ateliers chômeraient complètement deux jours par semaine, et les autres jours la durée du travail serait réduite à huit heures.

Voilà où est arrivée l'industrie nationale sous la République.

* * *

UNE RÉVOLUTION UNIVERSITAIRE.

M. Paul Bert a déposé le contre-projet suivant à la proposition Marcou relative au rétablissement du certificat d'études universitaires :

« Art. 1er. Sont supprimés les baccalauréats décernés par les Facultés des lettres et des sciences.

» Art. 2. Des certificats d'études pour chacune des branches de l'enseignement peuvent être décernés aux élèves qui auraient suivi, pendant les trois dernières années d'études, les cours des lycées et collèges communaux en plein exercice.

» Des certificats seront donnés en tenant compte à la fois des notes et des récompenses obtenues par l'élève pendant les trois années et d'un examen subi à la fin des études devant un jury étranger à l'établissement.

» Art. 3. Ces certificats ne seront pas obligatoires pour l'inscription aux Facultés de droit et de médecine ou aux licences ès-sciences et ès-lettres. »

* * *

LES SAINES LECTURES.

Un enfant de treize ans vient de comparaître devant la cour d'assises du Cher, sous l'inculpation d'assassinat.

Interrogé sur le mobile de son crime, ce précoce assassin a répondu qu'il en avait conçu l'idée dans le feuilleton d'un romancier que nous ne nommerons pas, pour ne pas lui faire de la peine.

Il avait lu dans ce roman qu'un enfant de quatorze ans avait tué quelqu'un, dans les mêmes conditions, et qu'on n'avait pas pu le punir sévèrement, parce qu'on l'avait considéré comme ayant agi sans discernement.

La cour d'assises du Cher a donné raison au romancier, et le jeune gredin a été condamné simplement à la détention dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 21 ans.

Et l'on prétend que la lecture moralise les masses !

* * *

M. VAUCORBEIL.

M. Vaucorbeil, directeur de l'Opéra, est mort avant-hier matin, à sept heures.

Auguste-Emmanuel Vaucorbeil était né à Rouen en décembre 1821. Il était fils du comédien distingué connu sous le pseudonyme de Ferville, qui se retira du Gymnase en 1863 et mourut en 1864. Se destinant à la carrière musicale, il entra au Conservatoire, fut élève de Cherubini et devint plus tard son suppléant.

Il abandonna cependant le professorat vers 1860. Depuis cette époque, il a publié quelques recueils de mélodies et écrit un grand nombre d'œuvres symphoniques, des quatuors, des trios.

En 1863, l'Opéra-Comique donna de lui un ouvrage en trois actes, *Bataille d'amour*, puis une importante scène lyrique, la *Mort de Diane*. Enfin M. Vaucorbeil écrivit aussi une partition de *Mahomet* sur un poème de M. Henri de Lacretelle.

En 1872, M. Vaucorbeil fut nommé commissaire du gouvernement près des théâtres subventionnés. Au mois de mai 1879, il fut appelé à la direction de l'Académie nationale de musique.

M. Vaucorbeil apporta dans l'exercice de ses nouvelles fonctions une connaissance profonde des questions musicales.

Son passage à l'Académie de musique, pour n'avoir pas été de longue durée, n'en a pas moins été marqué par l'apparition de nombreux ouvrages.

Il a donné *Polyeucte*, de Gounod ; *Aïda*, *Françoise de Rimini*, d'Ambroise Thomas, le *Comte Ory*, le *Tribut de Zamora*, *Henry VIII*, de M. Saint-Saëns ; comme ballets, la *Korrigane*, de M. Widor ; la *Farandole*, de M. Théodore Dubois ; *Namouna*, de M. Lalo.

Au moment où la maladie qui devait l'emporter l'a saisi, il mettait en scène *Tabarin*,

---

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

XVI

Quand elle eut pris conseil de sœur Doctrovée, quelques jours après la mort de Hudoux, Stéphanette résolut d'aller trouver le marquis à la Merlinière.

Elle partit un matin, à pied. Au premier carrefour, ne sachant quelle route était la bonne, elle avisa un mendiant qui mangeait, assis au soleil sur le revers d'un talus.

— C'est un pauvre, pensa-t-elle, il doit connaître le chemin.

En effet, le mendiant connaissait la Merlinière.

— C'est bien facile d'y aller, mademoiselle, dit-il. Prenez cette route-ci, et quand vous serez au village, tournez à côté de l'église, à main gauche, par une petite voyette. L'aubépine y fleurit tout du long; quand vous n'en verrez plus, vous serez rendue.

Stéphanette suivit cette indication. Après trois quarts d'heure, elle arriva au village, et tourna par le chemin vert plein d'oiseaux chanteurs, bordé d'aubépins dont des essaims de papillons et de mouches faisaient, du vent de leurs ailes, tomber les fleurs fragiles. Elle s'arrêta avant d'entrer dans l'avenue, pour se remettre un peu de la fatigue du voyage, et s'assit sur une de ces grosses pierres de quartz piquées d'étoiles brillantes que les cantonniers abandonnent le long des chemins, les ayant, après essai, réputées incassables.

Stéphanette était bien émue.

Comment le marquis allait-il l'accueillir ? Ne la repousserait-il pas tout d'abord et sans vouloir l'entendre, dès qu'il la reconnaîtrait ? S'il consentait à l'écouter, que penserait-il du récit de l'abbé Marteau et des autres pièces qu'elle lui montrerait ? L'avenir pour elle, le repos, le droit d'aller partout la tête haute, dépendaient de la réponse qui serait faite. Et combien de chances il y avait que cette réponse fût un renvoi dédaigneux ! M. de la Hansaye ignorait sans doute que sa sœur fût devenue mère en prison, et puis, quelles révoltes d'amour-propre et de bon sens n'aurait-il pas à vaincre, avant d'avouer pour une fille de sa race celle qu'il avait connue servante dans la maison déshonorée d'un misérable, celle qui, elle-même, s'était nommée à lui Stéphanette Hudoux, celle qu'il avait appelée « pauvre enfant » par pitié, pour ne dire de sa pensée que le moins blessant !

— Je ne serai jamais que cela pour lui, pensait-elle, une pauvre enfant dont le malheur l'émeut.

Stéphanette regardait devant elle, vaguement, sans remarquer les magnificences de ce printemps qui éclatait partout, dans le ciel d'un bleu pâle où flânaient quelques petits nuages blancs, dans la verte fraîcheur des haies, des saules fleuris, des champs d'orge et de colza qui bordaient la route, dans les beaux lointains de bois encore sombres, que colorait par endroits la pourpre vive des jeunes pousses de chênes. L'air était tiède et chargé d'humidité. Le parfum des feuilles mortes se mêlait au parfum des feuilles nouvelles, comme le souvenir se mêle dans l'âme à l'espérance qui naît.

Une autre pensée, pénible et douce, entra dans l'âme de Stéphanette, et s'y fixa. Cette maison qu'elle apercevait entre les arbres, Jean y avait passé son enfance. Le souvenir de Jean, qu'elle avait tant de fois repoussé comme une rêverie cruelle et dangereuse, elle ne le repoussa pas, et elle sentit avec d'amères délices que son cœur se dilatait, que son ancien amour allait la ressaisir, qu'elle n'avait pu ni l'étouffer ni le chasser, mais l'écarter seulement, et qu'il reprenait à cette heure possession d'elle-même... Sous les ombrages là-bas, songeait-elle, il a pensé à moi ; il a parlé de moi avec son oncle, avec... mon oncle... C'est joli, cette Merlinière... S'il avait su ce que je sais !... Dire que j'étais peut-être noble comme lui, libre d'être à lui, digne de lui... L'aurais-je donc aimé de la sorte si j'eusse été ce qu'on a cru ?... A présent encore tu l'aimes, malheureuse Stéphanette, comme au premier jour... davantage... tu l'aimes, et tu ignores si tu peux l'aimer... Où est-il ?... Après deux ans, se souvient-il encore ?... est-il même vivant ?

— Je veux savoir tout cela, dit-elle en se levant, et j'irai.

Elle entra dans l'avenue.

A l'autre extrémité, M. de la Hansaye se promenait, soignant ses massifs de rosiers avec Baptiste. Il vit de loin une forme noire qui s'avançait vers eux.

— Qui cela peut-il être, Baptiste ?

— Je ne sais pas, monsieur le marquis, il passe tant de monde par ici !

Il passait bien une demi-douzaine de personnes, par mois, dans l'avenue.

— C'est sûrement une femme, reprit le marquis, et pas une fermière, elle marche légèrement ; elle est en deuil ; qui cela peut-il être ?

Il rentra précipitamment, prévint Gothon de recevoir si on le demandait, et, n'ayant pas le temps de faire toilette, il donna un coup de brosse à son habit, refit les plis de son jabot, s'assit dans un fauteuil du salon, près de la fenêtre, avec une certaine recherche d'attitude, et prit un livre.

de MM. Paul Ferrier et Pessard, et le ballet d'André Messager, les *Deux Pigeons*.

M. Vaucorbeil, élu à plusieurs reprises président de la Société des compositeurs de musique, avait été décoré de la Légion-d'Honneur.

La mort de M. Vaucorbeil laissera un grand vide. Il sera unanimement regretté.

Les obsèques de M. Vaucorbeil ont lieu aujourd'hui mardi, à midi, à l'église Saint-Philippe-du-Roule.

***

LOTERIE D'AMSTERDAM.

Voici les numéros gagnants sortis le 31 octobre au tirage définitif de la loterie d'Amsterdam:

Dernier tirage partiel. — Les numéros 89,127 — 110,749 et 188,671 de la 33e série gagnent : le premier, un lot de 10,000 fr. ; les deux autres, un lot de 5,000 fr.

Tirage des gros lots, auquel participent toutes les séries :

Le n° 17,769 de la 15e série gagne 200,000 fr.

Le n° 170,836 de la 30e série et le n° 185,460 de la 1re série gagnent chacun un lot de 100,000 fr.

Le n° 40,202 de la 18e série gagne 50,000 fr.

Les n°s 184,800 et 33,800 de la 3e série gagnent chacun 25,000 fr.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 3 novembre 1884.

La réponse des primes n'a pas modifié le marché. La liquidation se passera bien, les reports seront modiques : le 3 0/0 à 78.40, l'amortissable à 79.70, le 4 1/2 à 109.35.

La Banque de France a gagné d'un seul coup le cours de 5,080, cependant son bilan hebdomadaire n'offre pas de changements bien importants sur le précédent. Les bénéfices de la semaine ont été de 511,000 fr.

Pendant toute la semaine, le Crédit Foncier a montré une grande fermeté.

Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé pour 5,154,000 fr. de nouveaux prêts.

Le grand succès de sa dernière émission a fourni une nouvelle preuve de la confiance que cet établissement inspire à l'épargne publique. Le Crédit Foncier a un grand rôle à remplir; il s'en acquitte avec autant de succès que de prudence.

La Banque de Paris est calme à 726.25, le Crédit Industriel et Commercial est bien tenu à 680. Les bénéfices bruts du mois de septembre montent à 408,147 fr., les frais généraux ont été de 67,795.

La Société Générale est recherchée entre 457.50 et 460.

La Banque d'Escompte de Paris conserve son ancien cours, étant donné le détachement du coupon de 4.25. L'amélioration soutenue des valeurs italiennes, auxquelles elle a prêté son concours, rend de plus en plus satisfaisants les résultats de l'exercice courant. L'action ne peut manquer, dans la reprise qui se produit, de prendre une marche en avant qui la rapproche de sa valeur intrinsèque.

Crédit Viager. — Malgré la pénurie actuelle des affaires, nous constatons que le Crédit Viager reçoit de nombreuses propositions d'assurances et de rentes viagères.

Les Chemins de fer français sont fermes : le Nord à 1,630, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,307.50, le Midi à 1,160, l'Est à 780, l'Ouest à 821.25.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. l'abbé Coulon, licencié ès-lettres, a été nommé professeur de philosophie, et M. l'abbé Clémot, Alphonse, a été nommé professeur de l'enseignement spécial, à l'institution Saint-Louis de Saumur.

Les Rosiers. — M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser à M. Eugène Gouin, ferblantier aux Rosiers, une lettre de félicitations pour l'acte de dévouement qu'il a accompli le 9 août dernier en sauvant, au péril de sa vie, un enfant de 13 ans, Eugène Lorigny, qui se noyait dans la Loire.

LE DESTRUCTION DU PHYLLOXÉRA.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du brillant résultat obtenu par M. le docteur Taugourdeau, de Martigné-Briand, dans le traitement des vignes phylloxérées. La *Société industrielle et agricole* de Maine-et-Loire a entendu, samedi dernier, un rapport de M. Blavier, dont les conclusions favorables aux expériences de M. Taugourdeau méritent d'être connues. Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui cet important document, qui ne laisse pas de doutes sur l'excellence des premiers résultats obtenus par M. Taugourdeau. — Nous joignons à ce rapport celui de M. le docteur Hébert, qui a analysé les produits de la vigne traitée par le système Taugourdeau.

Avec notre confrère le *Journal de Maine-et-Loire*, nous attendrons désormais avec confiance le résultat des nouvelles expériences qui vont être faites officiellement, et nous espérons que le procédé imaginé par notre concitoyen sortira vainqueur de cette dernière épreuve, en lui assurant le mérite et l'honneur d'avoir trouvé le vrai remède contre le fléau.

***

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE MAINE-ET-LOIRE.

Rapport sur le procédé de destruction du Phylloxéra, de M. Taugourdeau, de Martigné-Briand,

Par M. A. BLAVIER, président.

Messieurs,

Dans la dernière assemblée générale de la Société, notre honorable secrétaire, M. Bouchard, qui remplit en même temps les fonctions de délégué départemental du service de défense contre le phylloxéra, dont le premier il a signalé officiellement l'existence en Maine-et-Loire, vous rendait compte en quelques mots des essais entrepris à Martigné par M. Taugourdeau, médecin et propriétaire de vignes, pour détruire ce redoutable puceron d'après un nouveau procédé de son invention.

J'avais été frappé de la simplicité de ce procédé, des résultats, déjà importants, constatés après une première application, et surtout des principes rationnels sur lesquels il était fondé.

Il n'est plus question, en effet, d'un de ces remèdes empiriques comme il en a été présenté plusieurs milliers à la commission supérieure du phylloxéra, en vue de concourir à l'obtention de la récompense nationale de 300,000 francs offerte par le gouvernement à l'inventeur d'un moyen absolument efficace pour la destruction du terrible ennemi des vignes.

Il s'agissait, au contraire, de l'emploi d'une subtance chimique connue comme un insecticide au moins aussi puissant que le sulfure de carbone ou le sulfocarbonate, seuls employés avec succès jusqu'ici dans les traitements officiels des vignobles contaminés, et s'il y a lieu d'être surpris, c'est que l'essai de cette substance n'ait pas été tenté plus tôt.

Nous savons qu'en Amérique un savant entomologiste, M. Riley, avait eu l'idée d'essayer, comme insecticides, les solutions arsenicales (l'arseniate de soude, le *vert de sheele* ou arseniate de cuivre, le *london purple*, résidu arsenical provenant de la fabrication des couleurs aniliques). — Mais il le dit expressément lui-même dans la communication faite à la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, dans sa séance du 30 juin 1884, M. Riley n'avait pas songé à en faire l'application à la destruction du phylloxéra ; il ne s'en était servi, avec beaucoup de succès d'ailleurs, que contre les insectes nuisibles opérant leurs ravages *au-dessus du sol*.

M. Taugourdeau ayant fait breveter S. G. D. G. son procédé, en même temps qu'il demandait officiellement au service phylloxérique de constater les résultats obtenus après la première opération, en 1884, à son vignoble de Martigné, se trouve aujourd'hui protégé contre toute tentative de contrefaçon.

Il n'a plus à craindre qu'on puisse lui enlever le mérite et les profits de sa découverte, si elle répond véritablement aux espérances qu'elle a fait naître et dont la meilleure preuve est dans la décision prise par l'administration supérieure, sur la proposition du délégué régional, de soumettre son procédé à des expériences officielles pendant la prochaine campagne de 1885.

Je suis donc parfaitement à l'aise pour vous mettre au courant, messieurs, du résultat de la visite que je viens de faire, le 27 septembre dernier, au vignoble de M. Taugourdeau, sur sa demande et assisté de l'honorable maire de Martigné, qui suit avec le plus vif intérêt les tentatives d'un de ses administrés en vue de détruire le phylloxéra, dont les rapides progrès dans cette malheureuse commune menacent d'une ruine prochaine un grand nombre de propriétaires.

Le procédé de M. Taugourdeau consiste à répandre sur le sol de la vigne contaminée un mélange d'acide arsénieux (arsenic du commerce) en petite quantité et de cendres. Quant à la meilleure proportion du toxique à adopter, c'est l'expérience qui l'indiquera. M. Taugourdeau a appliqué ce mélange, au commencement de l'année courante, à la dose de 5 0/0 environ d'acide arsénieux, sur un morceau de vigne de 30 ares, complètement phylloxéré et entouré de ceps non moins dangereusement atteints, et il a réussi complètement.

Sa vigne a végété convenablement, elle a porté des fruits et, ce qu'il y a d'absolument certain, ce que nous avons pu vérifier par nos propres yeux, après beaucoup d'autres observateurs, c'est, d'une part, qu'il *n'existe plus de phylloxéra sur les racines de son vignoble*, alors que, sur les ceps des voisins y attenant, la densité phylloxérique est tellement considérable qu'à l'œil nu on constate sur toutes les racines mises au jour des chapelets continus du puceron dévorant, — et, d'autre part, que *sur les vieilles racines de son vignoble le chevelu tend à se reconstituer*.

Il est facile, d'ailleurs, de s'expliquer l'action du mélange employé par M. Taugourdeau. L'acide arsénieux par lui-même est presqu'insoluble, mais en présence des sels alcalins que renferme la cendre, il doit se former, sous l'influence des matières organiques en décomposition, des arsenites ou arseniates solubles entraînés au contact des racines par l'humidité atmosphérique, lesquels sels jouiraient de la propriété de détruire le phylloxéra, d'après les faits constatés.

Des expériences diverses doivent être entreprises, pendant la campagne prochaine, sous la direction des fonctionnaires du service phylloxérique, pour vérifier l'efficacité de ce procédé.

Il est à désirer vivement qu'elles soient aussi variées que possible et que les résultats obtenus soient aussi concluants que ceux constatés dans ma récente visite à Martigné ; car il ne faut pas oublier que des succès multipliés et répétés sont indispensables pour permettre d'affirmer la valeur définitive de l'invention de notre compatriote.

Il n'y a, d'ailleurs, pas à se préoccuper de la question du prix de revient du traitement proposé ; car on peut d'avance la considérer comme résolue en faveur de l'inventeur. La main-d'œuvre est insignifiante, puisqu'il s'agit de répandre à la volée un mélange de quelques hectolitres de matières pulvérulentes ; quant à la matière employée, l'acide arsénieux, elle peut être d'un prix encore relativement élevé, mais qui s'abaissera dans des proportions énormes, si l'efficacité scientifiquement et expérimentalement reconnue de son emploi venait à créer un débouché sérieux pour une substance minérale sans autre application aujourd'hui que les combinaisons pharmaceutiques. Les arséniures sont en effet répandus dans de nombreux gisements métallifères non exploités.

Une objection a été faite contre l'emploi de ce procédé, même étant admis son efficacité. Quelques personnes redoutent que les fruits de la vigne, dans un sol arsenical, n'absorbent ce toxique dans des proportions nuisibles à la santé.

L'expérience seule pouvait trancher cette délicate question ; aussi M. Taugourdeau s'est-il adressé à des chimistes compétents pour l'éclairer à ce sujet.

Il résulte des essais faits par M. le docteur Hébert, à l'appareil Marsh et à l'acide sulphydrique, que les craintes énoncées sont sans fondement. Il n'a pas trouvé trace d'arsenic dans les deux échantillons de raisins, que lui avait remis M. le docteur Farge et que j'avais recueillis moi-même, l'un dans les vignobles non traités par le procédé de M. Taugourdeau, l'autre dans le vignoble qu'il a soumis cette année à l'action de son mélange insecticide.

En résumé, Messieurs, en réservant mon appréciation définitive sur la valeur de l'invention de M. Taugourdeau, jusqu'au moment où de nouvelles applications de son procédé auront confirmé les premiers résultats que j'ai été heureux de constater, j'ai cru devoir vous les signaler, convaincu que la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, fidèle à sa mission et à ses traditions constantes, se ferait un devoir de manifester à un honorable compatriote tout l'intérêt qu'elle porte à ses travaux, et les vœux qu'elle forme pour le succès complet d'une entreprise si importante, au point de vue de la reconstitution d'une des principales branches de la richesse nationale, compromise depuis plusieurs années par l'invasion du phylloxéra.

***

RAPPORT DU Dr HÉBERT.

J'ai cru qu'il était utile d'avoir recours à deux analyses distinctes. L'acide arsénieux mélangé dans la terre pouvait s'être déposé, sous forme première, sur les feuilles ou grains de raisins, j'ai donc, avant de détruire la matière organique, laissé tremper 24 heures, partie des feuilles et des raisins dans l'eau distillée fortement aiguisée d'acide chlorhydrique.

Dans cette liqueur je n'ai rien trouvé, ni par l'hydrogène sulfuré, ni par l'appareil Marsh.

Dans la seconde opération j'ai détruit la matière avec l'acide chlorhydrique et le chlorate de potasse, procédé que je préfère à l'emploi de l'acide sulfurique.

Là encore, en prenant toutes les précautions de *temps* (contact de l'hydrogène sulfuré maintenu pendant 11 jours), *je n'ai constaté la présence d'aucune trace d'arsenic.*

Je crois donc que les habitants propriétaires de cette vigne peuvent sans crainte en savourer le jus.

On a pu également faire manger impunément plusieurs grappes de ce beau raisin.

L'expérience est donc complète et concluante.

Dr HÉBERT.

Un instant après, Gothon ouvrit la porte, et la jeune femme entra.

Elle avait baissé son voile.

Le marquis se leva, et s'inclina.

Stéphanette s'assit en face de lui, et releva son voile.

Il la reconnut aussitôt, car, depuis deux ans, le seul changement qui se fût produit en elle, c'est qu'elle avait embelli; et le visage du vieillard se chargea de tristesse. Cependant il ne laissa paraître aucun mécontentement, mais il attendit, les yeux fixés sur elle, qu'elle parlât. Elle, de son côté, le considérait avec un mélange d'attendrissement et de frayeur, si troublée qu'elle ne s'apercevait pas qu'elle n'avait encore rien dit. Enfin, elle tira de sa poche le rouleau de papier qui contenait le récit de l'abbé, et le tendit au marquis.

— Monsieur le marquis, dit-elle, un homme qui vient de mourir a laissé ceci pour vous et pour moi. Je l'ai lu, voulez-vous bien le lire ?

— Voyons, mademoiselle, répondit M. de la Hansaye.

La jeune fille baissa la tête, et se mit à prier. Le marquis commença de lire.

Dès les premiers mots, une grande émotion s'empara de lui. Il faisait effort pour ne point la laisser paraître. A plusieurs reprises il interrompit sa lecture, et Stéphanette sentit son regard s'attacher sur elle avec une attention extraordinaire.

Tout à coup, le papier tomba des mains du marquis. Stéphanette leva timidement les yeux. Elle vit, ô joie suprême! le vieillard qui pleurait, et lui tendait les bras, et se levait déjà pour courir à elle. Elle le prévint, et lui sauta au cou.

Ils demeurèrent longtemps embrassés, confondant leurs larmes...

. . . . . .

. . . . . .

Ils causaient depuis plus d'un quart d'heure, ravis, la main dans la main, quand Stéphanette s'aperçut qu'elle avait encore dans sa poche les pièces qui appuyaient le récit de l'abbé Marteau.

— Mon oncle, dit-elle, — ce mot lui fut doux à dire, — je vais vous montrer les pièces.

— C'est inutile, ma jolie nièce, répondit M. de la Hansaye, ta meilleure pièce, c'est ton visage. Tu lui ressemble tellement à ta pauvre mère, que je n'ai pas besoin d'autre preuve. Puisqu'elle a laissé une fille, cette fille ne peut être que toi.

Puis, voulant faire partager à toute la maison la joie qui débordait de son cœur :

— Gothon, Baptiste, cria-t-il, venez voir ma nièce !

(A suivre.) BERNARD SEIGNY.

Pour copie conforme et confirmation des assertions,

Dr FARGE.

24 octobre 1884.

Voici des nouvelles des trois gentlemen blessés à Vincennes dans la course du Prix de Saumur :

M. Foache n'a heureusement que des contusions sans gravité et a pu rejoindre son régiment.

M. Torrance a été transporté chez lui. Ce cavalier a le pouce démis et une côte fracturée ; l'état général est satisfaisant.

M. André Joubert a été transporté à l'hôpital militaire de Vincennes ; la situation est toujours grave, personne n'a été admis auprès du blessé.

La dernière réunion de Vincennes a donné lieu à de belles courses.

Le terrible obstacle, qui a causé il y a huit jours les chutes plus ou moins graves de trois de nos plus fashionables gentlemen-riders, a été franchi sans la moindre hésitation par les sept jockeys montant dans la dernière course. MM. Joubert, Torrance et Foache ont dû se lancer avec trop de « furia » sur l'obstacle, ce qui a amené l'accident fâcheux qui a ému le monde du sport.

POITIERS.

La Société chorale, à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile et pour célébrer le 30e anniversaire de sa fondation, prépare pour le dimanche 23 novembre, avec le gracieux concours des dames de la ville, l'exécution de la *Messe solennelle de Sainte-Cécile*, de Gounod.

LE CHOLÉRA A NANTES.

On lit dans l'*Espérance du Peuple* :

« Si nous avons cru devoir nous abstenir de parler des cas de choléra qui ont éclaté dans notre ville, aujourd'hui nous sommes dégagé de la réserve que nous avions gardée, par suite des communications faites par plusieurs de nos confrères.

» Nous en sortons pour rassurer nos lecteurs.

» Le choléra n'a fait jusqu'ici que peu de victimes. Nous avons eu du 18 octobre au 1er novembre 37 cas et 24 décès.

» Le 1er novembre, il n'y en a eu qu'un seul.

» L'autorité municipale a pris des précautions, qui ne doivent pas empêcher les particuliers d'être très-prudents.

» L'abus du vin nouveau et du cidre prédispose à cette maladie.

» Il n'y a pas lieu de s'alarmer, disent nos confrères, nous le répétons de notre côté après renseignements pris à bonne source. »

Le quartier contaminé, les Salorges, est situé à l'embouchure de la Chezine, ruisseau qui sert d'égout aux huileries et aux savonneries de la ville. Les maisons et les rues sont construites sur ce foyer d'infection ; rien d'étonnant que le mal y ait pris naissance.

—

Le *Temps* a reçu le télégramme suivant :

« La Haye, 1er novembre, 7 h. 40, soir.

» Vu le choléra de Nantes, le gouvernement hollandais déclare le port de Nantes infecté. »

—

Situation sanitaire de la ville de Nantes, le 2 novembre, de minuit à minuit :

Nombre de personnes atteintes..	10
Nombre de décès.....	5

—

Avant-hier, M. le préfet de la Loire-Inférieure et M. le maire de Nantes, accompagnés de M. le vice-président de la commission administrative des Hospices, se sont rendus à l'Hospice Général visiter les cholériques, qui sont traités dans les pavillons d'isolement.

M. le préfet et M. le maire ont pu s'assurer que l'administration des Hospices a pris toutes les mesures nécessaires, non-seulement pour donner des soins aux malades, mais aussi pour éviter, autant que possible, la contagion.

Des paroles d'encouragement et de consolation ont été adressées à chacun des malades.

Tout le personnel hospitalier est à son poste. Les plus humbles, spécialement, ont à cœur d'accomplir la lourde tâche qui peut leur être imposée.

M. le préfet et M. le maire ont félicité les internes, les sœurs de charité, les infirmiers et infirmières, dont le zèle et le dévouement sont dignes de tous les éloges.

La véritable *Chartreuse jaune* se vend, à L'ÉPICERIE GENTRALE, — 6 fr. 75 le litre ; l'*Anisette* Marie Buzard de Bordeaux, — 4 fr. 75 le litre ; — Les *Curaçao* et *Anisette* de Wynaud Fockinck d'Amsterdam, — 8 fr. 50 le cruchon, — etc. Demander le catalogue.

Hier, dans l'après-midi, *il a été perdu* une petite MONTRE de dame, en or, depuis le bureau du Télégraphe jusqu'à la gare d'Orléans.

On est prié de la rapporter au bureau du journal. Bonne récompense.

ALMANACHS POUR 1885.

Au milieu de cette époque troublée où l'indifférence a remplacé la foi dans bien des âmes, où la prière semble n'avoir plus d'écho dans les cœurs, il est bon de réagir contre les tendances matérialistes grossières de ce siècle... Les livres qui parlent de Dieu ne sont pas nombreux ; aussi est-ce un devoir de signaler ceux qui paraissent et de les propager. Les éditeurs E. Plon, Nourrit et Cie viennent de mettre en vente, au nombre de leurs almanachs, le *Bon Catholique* et le *Sacré-Cœur*, que la modicité de leur prix permet aux classes les plus pauvres de se procurer. Ce sont deux petits livres appelés à faire le plus grand bien... On y trouve des pensées pieuses, de saints exemples et des anecdotes qui reposent l'esprit et le charment en même temps ; la lecture de ces almanachs rend meilleur et réconforte.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de Mlle LERIDA-GEOFROY.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8e année).

J. BRETON, administrateur.

MERCREDI 5 novembre 1884,

FLEUR DE THÉ

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot,
musique de Charles LECOCQ.

1er acte : Les Français à Pékin. — *2e acte :* Un Mariage chinois. — *3e acte :* La Loi du Tssing.

Distribution :

Eustache Pinsonnet, cantinier..	MM. Noë Cadeau.
Tien-Tien, mandarin à boule de zinc.....	Labranche.
Ka-o-lin, capitaine des tigres...	Lamy.
Corbillon, maître timonier.....	Allain.
Césarine, cantinière.....	Mmes Dupouy.
Fleur de Thé, fille de Tien-Tien.	Dalbret.
1er mousse.....	Marcelle.
2e mousse.....	Hennesse.

Marins et soldats français, Chinois, Chinoises, Tigres, etc.

La scène se passe à Pékin.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Lundi 10 novembre 1884,

RIGOLETTO

Opéra en 4 actes, de VERDI.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Mardi 4 novembre.

IMMENSE SUCCÈS

LAKMÉ, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes.

Vous ne souffrirez plus,

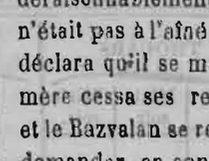

si vous suivez l'exemple de la signataire de cette lettre : « Depuis deux mois, je souffrais beaucoup de points de côté, maux de tête, douleurs d'estomac, battements de cœur. Depuis que je prends vos Pilules Suisses, à 1 fr. 50 la boîte, je suis entièrement guérie. Je voudrais que tous ceux qui souffrent les connussent et je vous autorise volontiers à publier ma lettre. « E. BIGORGNE, Villotte, devant Loupy (Meuse). »

A. Hertzog, Phien, 28, rue de Grammont, Paris.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 2 novembre 1884.

Versements de 62 déposants (7 nouveaux), 15,526 fr. 44

Remboursements, 32,709 fr. 54 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

TOUJOURS JEUNE !

Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire les lignes suivantes extraites d'une lettre d'un abonné : « Je ne saurais trop vous remercier de m'avoir indiqué ce moyen si simple et si efficace pour faire disparaître cette précoce et malheureuse calvitie devenue un obstacle à mes projets de mariage. Suivant votre conseil, j'employais la *Lotion régénératrice du docteur Saïdi*, et après quelques semaines de traitement les pellicules avaient disparu, et une nouvelle chevelure abondante et soyeuse couvrait mon crâne jadis dénudé. »

Nous rappelons que le dépôt de ce précieux produit (3 fr. le flacon) se trouve à *Saumur*, parfumerie PICHARD, 47, rue Nationale.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Cie, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres *personnelles* et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

---

18 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

MARIELLE

Les compliments mènent à la galanterie. L'oreille est le chemin du cœur ; ils causaient, ils caquetaient, ils riaient, ils plaisantaient. Ils devinrent subitement sérieux, échangèrent coup d'œil, soupirèrent, à telle enseigne que, le quadrille fini, ils se réinvitèrent pour le suivant, après ce suivant pour l'ensuivant, bref ils ne dansèrent qu'entre eux toute la soirée.

Rolland, quand les Le Bars partirent, reconduisit Simone ; ce qu'ils se dirent en route, vous le devinez.

Mon frère, dans le feu de sa flamme, déclara à ma mère, sans préparation ni préambule, qu'il aimait éperdument Simone, qu'elle l'aimait, qu'ils voulaient s'épouser promptement.

— Miséricorde ! s'écria ma mère ébahie, pour avoir dansé avec cette fillette, tu veux l'épouser, en faire ta femme. Mais tu ne la connais pas.

— Oh ! que si, affirma Rolland ; elle a des agréments de visage, d'esprit et d'éducation.

— Belle couleur n'est pas toujours bon fruit, mon fils ; les brillants dehors recouvrent souvent des cendres. Prends au moins quelques jours de réflexion. Fréquente la douce, fais-lui un doigt de cour. Le temps d'épreuves, comme je le prêchais la semaine dernière à Marielle, n'éclaire pas beaucoup sur le naturel d'un homme et d'une femme ; cependant, il peut arriver qu'il nous livre ses faiblesses.

— Simone n'a que des vertus, s'écria Rolland.

— Voilà bien les amoureux ! Ce que tu dis là n'a pas le sens commun. Ne t'opiniâtre pas à mener si rondement les choses, tu t'en repentirais. Laisse-nous aller aux informations. Nous saurons par le Bazvalan de Longuivy le chiffre de la dot, la valeur de l'avoir des parents, la considération dont Simone jouit dans son bourg.

— Des longueurs, des méfiances ? Pourquoi pas croire ce qu'on voit : je crois ce que je vois, moi.

— Et sitôt vu, sitôt plu, sitôt uni ! Si folle union avait courte terminance, j'irais dare dare demander Simone au père Huro. Mais l'alliance d'une méchante nature, sans occasionner prompte mort, alourdit la chaîne que notre étourderie a forgée et dont pleurs ni grincements de dents ne nous débarrassent ; que ton inconséquence ne transforme pas les liens du mariage en boulet de galérien ; étudie le caractère de Simone.

— Mère, répartit Rolland, une femme ne se juge qu'à l'use. Les parents ne me livreront pas leur fille à l'essai, il est donc inutile de la courtiser des mois, des années, et de sasser et de ramasser la réflexion et le décidement jusqu'à s'embrouiller sur ce qu'elle vaut ou ne vaut pas. Le mariage, c'est la conscription. J'ai tiré *dans le chapeau* de la Providence. Mon billet me plaît, j'en endosse gaillardement les risques. Bon mari fait bonne ménagère.

— Bonne ménagère, bon mari, répliqua ma mère.

Rolland ne fit pas semblant d'entendre. Les amoureux, comme les sourds, ont l'oreille close. Excessivement contrarié de l'opiniâtreté de mon frère, je mis tout en œuvre pour la fléchir. Rolland était doux, d'un commerce facile, mais d'un entêtement de Breton ; un projet conçu et arrêté dans son esprit, le diable ne l'en eût délogé. Il réfuta déraisonnablement mes objections, me dit que ce n'était pas à l'aîné à recevoir des avis du cadet et déclara qu'il se marierait envers et contre tout. Ma mère cessa ses représentations. Nous lui cédâmes et le Bazvalan se rendit chez les parents de Simone, demander en son nom la main de leur fille. Les Huro, prévenus de la visite du tailleur, s'étaient renseignés sur l'avoir qui reviendrait au jeune homme. Rolland était beau garçon, il était rangé. Il avait trois mille francs d'un héritage que nous avions fait dernièrement. Le parti convint. Il fut agréé et jour fut pris pour l'entrevue des deux familles qui avaient à débattre les articles du contrat. Les Huro le fixèrent au dimanche. Ce dimanche s'appelle le *Vellanden*, c'est-à-dire l'inspection, car les parents de la pennerès ont soin d'étaler aux regards du prétendu et de la belle-mère l'opulence et les richesses de leur ferme. Tout prêt chez les Huro, ma mère et Rolland, envoyés cherchés par un parent, passèrent la journée à Longuivy. On leur fit voir les chambres, les granges, les celliers comblés de trésors agricoles. On les promena de champ en champ, de prairie en prairie, de verger en verger. Le tailleur de l'endroit vantait la qualité des terres, le rendement des arbres, le regain des foins et les litres de lait que fournissaient les vaches. Il chiffrait les prix des chevaux et jaugeait le contenu des barriques. La fortune évaluée, le père de Simone et ma mère discutèrent les articles du contrat. Les Huro se montrèrent généreux. Les jeunes gens se mariaient sous le régime de la communauté. On débattit s'ils entreraient en ménage ou s'ils demeureraient chez leurs parents. Ma mère vieillissait, la direction de notre ferme commençait à lui peser ; elle offrit de la laisser à Rolland et à sa bru, sous condition qu'elle resterait maîtresse à Langadec, et moyennant que mon frère et sa femme consentiraient à me garder, répondant pour moi que mon travail dans la maison acquitterait les frais de table et de logement.

(*A suivre.*) AUGUSTA COUPEY.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à Saumur, en l'étude et par le ministère de Me GAUTIER, *notaire, le* **Jeudi 27 novembre 1884**, *à une heure,*

En un ou plusieurs lots,

La ferme de la Bibardière

Exploitée, à titre de ferme, par M. Louis Frémont,

Située près la Ronde, commune d'Allonnes, et par extension commune de Neuillé.

Elle comprend :

Commune d'Allonnes.

	CONTENANCE H. A. C.	MISE A PRIX
1. Les bâtiments de la Ferme, avec le pâtis et la pièce d'eau, le tout d'une superficie de.....	» 69 »	6.000 fr.
2. La prairie des Préaux, pré, contenant.....	» 42 »	1.680
3. Une pièce de terre labourable, au canton des Jardiniers.....	1 25 30	3.880
4. Un pré, situé au canton des Souchets.....	» 27 »	1.000
5. Un autre pré, situé au même lieu.....	» 72 50	3.160
6. Un pré, situé au canton des Moulets.....	» 16 »	700
7. Un autre pré, situé au même lieu.....	» 20 »	830
8. Une pièce de terre labourable, au canton de la Cassoire.....	1 45 20	6.100
9. Une pièce de terre labourable, au même lieu....	» 81 »	3.400
10. Une pièce de terre en pré, au même lieu.....	1 32 50	5.600
11. Une pièce de terre en vigne, au canton des Jardiniers.....	3 34 50	10.000
12. Une pièce de terre à taillis, au canton des Malgagnes.....	3 25 »	8.200
13. Une pièce de terre en pâtis, au même lieu.....	» 10 50	320
14. Une parcelle de bois taillis, au canton des Bois-de-la-Casse.....	» 26 »	400
Commune de Neuillé.		
15. Une pièce de terre labourable, au canton des Champs-du-Bellay.....	1 78 53	3.250
16. Une autre pièce de terre labourable, au même lieu.	» 78 12	1.850
Total de la contenance...	16 83 15	
Total des mises à prix...		56.370 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, avant l'adjudication, à Me GAUTIER, *notaire, dépositaire des plans, titres de propriété et cahier des charges.*

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 *et* 5, *Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,*

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

M. BOUCHÉ, loueur de voitures, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'à partir du 1er novembre 1884, **il se tiendra place de la Bilange, 26.** (814)

ON DEMANDE une **femme de chambre** sachant coudre et repasser.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de Me BRAC, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

BEL ÉTABLISSEMENT

D'HORTICULTURE

à Saumur

50 mètres de serres — Eaux de la Loire

Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. JOUY-LAROZE, et à Me BRAC, notaire. (650)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de santé,

UN MAGASIN DE VINS

EN GROS

Avec matériel complet

Très-bonne Clientèle

On louerait en même temps la maison d'habitation attenante

Toutes facilités pour le payement seront données

Pour renseignements, s'adresser chez M. DESCHAMPS fils, propriétaire à Saumur (Croix-Verte). (813)

A CÉDER

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,

Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON

Sise à Saumur (Croix-Verte)

Très-confortable, deux jardins, pièce d'eau.

Jouissance de suite. — Facilités de paiement.

S'adresser à M. SERISIER, négociant, 3, rue Beaurepaire. (709)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

Joli PONEY, bon trotteur

Avec ou sans voiture.

S'adresser au bureau du journal.

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

Matelas neufs, Coutil fil,

DEPUIS **25** *FR.*

Pesant 16 à 18 kilos.

S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEFEVRE. (900)

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN

40, *rue Saint-Nicolas, Saumur*

Renseignements Commerciaux

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'*Equitable des Etats-Unis*, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

A L'ABEILLE

Maison J. PÉRARE

22, rue Saint-Jean, 22,

DEMANDE :

Une **apprentie** pour la Mode ;
Un **apprenti** pour la Mercerie ;
Un **petit garçon** pour les courses. (757)

LA

Réglisse Sanguinède

GUÉRIT

les *Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.*

0f75 dans toutes Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES

Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des **PLAIES** et **ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Lieuse, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de Mlle Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois.*

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.
Edition bi-mensuelle, sans annexes ni gravures..... 10 fr.
La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 18 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomachique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉVRALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour environ 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE
du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 NOVEMBRE 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.		
3 %.	78 40	78 50	»	»
3 % amortissable.	79 70	80 »	»	»
3 % — (nouveau) . .	» »	» »	»	»
4 1/2 %.	104 40	104 05	»	»
4 1/2 % (nouveau)	109 35	108 25	»	»
Obligations du Trésor.	510 »	510 »	»	»
Banque de France.	5080 »	5100 »	»	»
Société Générale	455 »	452 50	»	»
Comptoir d'escompte	958 75	952 50	»	»
Crédit Lyonnais	520 »	527 50	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr. . .	1300 »	1295 50	»	»
Crédit mobilier	245 »	260 »	»	»

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.		
Est	780 »	782 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	1235 »	1237 50	»	»
Midi	1160 »	1155 »	»	»
Nord	1630 »	1635 »	»	»
Orléans	1305 »	1308 75	»	»
Ouest	821 25	825 »	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	1520 »	1517 50	»	»
Canal de Suez.	1897 50	1905 »	»	»
C. gén. Transatlantique. . . .	502 50	505 »	»	»

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510 »	509 75	»	»
— 1865, 4 %. . .	515 50	517 »	»	»
— 1869, 3 %. . .	402 »	402 50	»	»
— 1871, 3 %. . .	393 25	393 »	»	»
— 1875, 4 %. . .	509 »	510 »	»	»
— 1876, 4 %. . .	512 »	510 »	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris.	516 »	515 »	»	»
Obligations communales 1879.	446 50	447 »	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %. .	452 50	451 50	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %. .	354 75	357 »	»	»

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.		
Gaz parisien	520 »	525 »	»	»
Est	365 »	365 »	»	»
Midi	374 50	374 »	»	»
Nord	383 »	383 »	»	»
Orléans	373 25	373 »	»	»
Ouest	373 »	372 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	373 »	374 »	»	»
Paris-Bourbonnais	372 50	373 »	»	»
Canal de Suez.	562 50	561 »	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. . . . . (départ)	6 05	7 24	9 »	1 15	3 45	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 »
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . .	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil-Bellay. . . (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omni. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay . . . (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. . . .	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur . . . . . (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omni. matin	Omni soir	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay . . .	7 02	» »	2 11	» »	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omni. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omni. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay . . .	6 07	9 18	» »	4 37	» »
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 »	1 55	8 35
Loudun .	8 20	2 51	9 55
Arçay. .	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville .	9 57	4 24	11 27
Poitiers .	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers .	5 50	12 50	6 10
Neuville .	6 28	1 28	7 08
Mirebeau.	6 55	1 57	7 56
Arçay. .	7 50	2 52	9 18
Loudun.	8 42	3 30	10 28
Montreuil	9 24	4 31	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.